



POLITIQUE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE

Mise à jour le 21 novembre 2025

Contexte

L'Institut du Nouveau Monde (INM) est une organisation indépendante et non partisane qui œuvre à renforcer la participation citoyenne sous toutes ses formes – publique, sociale et électorale – comme moteur d'une démocratie vivante et inclusive. Convaincu que l'intelligence collective, la confiance envers les institutions et l'engagement actif des citoyennes et citoyens sont essentiels à une démocratie en santé, l'INM place les individus, les organisations et les institutions démocratiques au cœur de ses démarches.

Guidé par des valeurs démocratiques – intérêt public, soutien à la démocratie, primauté du droit, responsabilité gouvernementale et respect de l'autorité des titulaires de charges publiques – l'INM agit avec indépendance, rigueur, respect et bienveillance, dans un esprit d'inclusion et de construction collective.

Le développement de l'intelligence artificielle (IA) ouvre des possibilités pour soutenir et amplifier la mission de l'INM. Toutefois, l'IA est envisagée uniquement comme un outil complémentaire, venant appuyer les compétences, le jugement et la créativité humaine, sans jamais les remplacer. Son utilisation vise à bonifier les démarches participatives, accroître la portée et l'impact des activités, et toujours s'aligner sur les valeurs démocratiques et l'intérêt collectif.

Objectif

Cette politique vise à encadrer l'utilisation responsable et transparente de l'IA au sein de l'INM, afin de préserver la qualité, la fiabilité et la crédibilité des démarches réalisées.

Elle a pour objectifs de :

- Soutenir l'innovation en utilisant l'IA pour améliorer les services et les activités de l'INM, sans compromettre les droits, la sécurité ou la dignité des personnes.
- Protéger les données personnelles et confidentielles des individus et respecter les lois en vigueur au Québec, notamment en matière de protection de la vie privée.
- Assurer que l'utilisation de l'IA reste toujours supervisée par un contrôle humain et orientée vers la mission, les valeurs et les principes directeurs de l'INM.

Champ d'application

La présente politique s'applique à :

- L'ensemble des personnes employées ou contractuelles de l'INM qui utilisent ou interagissent avec des technologies d'IA dans le cadre de leurs fonctions à l'INM.
- Tous les systèmes et outils utilisés par l'INM spécifiquement pour leurs fonctionnalités d'IA, sur des appareils appartenant à l'INM ou sur des appareils personnels utilisés à des fins professionnelles.
- Toutes les activités où l'IA est intégrée, notamment le traitement et l'analyse de données, la gestion des opérations, la rédaction de contenus, les communications, le développement des affaires, ainsi que les interactions avec les partenaires et clients.

Principes directeurs

L'INM s'engage à employer des pratiques responsables dans l'utilisation des outils et logiciels d'IA, en cohérence avec les principes qui orientent l'ensemble de ses actions :

L'utilité publique – S'assurer que l'IA renforce la capacité de l'INM à influencer positivement les décisions publiques et à porter fidèlement les voix citoyennes. L'INM s'engage à recourir à l'IA de manière critique, éthique et ciblée, en concentrant ses efforts là où l'IA peut véritablement bonifier les démarches et améliorer l'impact, l'efficacité et la portée de la mission, dans le respect constant des valeurs et principes de l'INM.

La confiance – Maintenir la confiance de toutes les parties prenantes en utilisant l'IA avec transparence, rigueur et indépendance, et en garantissant le respect de la vie privée ainsi que la sécurité des données personnelles et confidentielles.

Le renforcement du sentiment de compétence – Employer l'IA pour soutenir le développement des connaissances et des habiletés des participantes et participants, jamais pour les remplacer ou réduire leur rôle actif.

L'accessibilité et l'inclusion – Veiller à ce que l'usage de l'IA favorise l'accès équitable à la participation et contribue à rejoindre des publics éloignés ou sous-représentés.

L'accès à de l'information de qualité – Utiliser l'IA pour produire ou diffuser des informations claires, exactes et diversifiées, tout en validant leur fiabilité par un contrôle humain.

Cadre légal et réglementaire

L'INM s'engage à utiliser l'intelligence artificielle de manière responsable et conforme à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25) et à sa propre [politique de confidentialité](#).

Ainsi, ses engagements incluent :

- **La transparence et la responsabilité** : les partenaires et personnes participantes sont informés de l'usage de l'IA dans les projets de l'INM, notamment lorsqu'il s'agit de traitement ou d'analyse de données sensibles.
- **Le contrôle humain** : l'IA est utilisée uniquement comme un outil d'appui et ne remplace jamais le jugement, la validation ou la décision humaine.

Formation et sensibilisation

L'INM met à la disposition de son équipe un guide d'utilisation qui rassemble les bonnes pratiques, directives et conseils pour un usage éclairé de l'intelligence artificielle. Ce guide peut également être partagé avec les partenaires, clientes et clients, ainsi qu'avec les participantes et participants aux activités de l'INM, afin de promouvoir des usages responsables et cohérents avec ses valeurs.

Personne responsable

Toute plainte, demande d'information ou préoccupation concernant le respect de la Politique peut être adressée à la personne responsable de la protection des renseignements personnels et de l'utilisation de l'IA :

Louis-Philippe Lizotte

Tél : 514 934-5999, poste 260

Courriel : confidentialite@inm.qc.ca



INM

5605, avenue de Gaspé, bureau 404
Montréal (Québec) H2T 2A4

Téléphone : 1 877 934-5999

Télécopieur : 514 934-6330

Courriel : inm@inm.qc.ca

www.inm.qc.ca